

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2015

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Daniel Deschodt maire.

Etaient présents : M. Deschodt, M. Avart, Mme Lecoq, M. Ducrocq, M. Penez, M. Dambricourt, M. Berquez, Mme Cousaert, Mme Danset, Mme Deram, M. Duval, Mme Erckelboudt, M. Guilbert, Mme Isola, Mme Lamarque, M. Marie, Mme Questier, Mme Rousselle, Mme Sagniez, M. Vandenbussche, M. Vanpoperinghe.
Excusés : M. Blin (procuration à M. Marie), Mme Dufour (procuration à M. Deschodt)

Relais Flandre Artois : travaux de raccordement à l'assainissement, compromis de vente.

M. le maire indique au conseil que deux devis ont été demandés pour la mise aux normes de l'assainissement du Relais Flandre Artois, l'un a été remis par la Société Roman' Eau de Buysseure pour un montant de 18 280,80 €, l'autre par la SLDT Lebriez de Watten pour un montant de 15 484,10 €, c'est cette dernière qui a donc été choisie pour la réalisation des travaux.

Le maire évoque ensuite le souhait de reprise du Relais Flandre Artois après 6 ans de fermeture par une société spécialisée dans l'événementiel (organisation de séminaires, mariages) basée à Amiens.

Dans un premier temps la commune percevra un loyer de 1 500 € mensuel, et un compromis de vente sera signé devant notaire. Le futur acheteur aura un délai maximum de 23 mois pour procéder à l'acquisition. Les loyers versés viendront en déduction du prix de vente fixé à 330 000 €, ils resteront acquis à la commune de même que tous les travaux effectués par le locataire s'il venait à renoncer à l'acquisition.

Le conseil autorise M. le maire à signer l'acte notarié pour la location et le compromis de vente par 19 voix pour, 2 contre et 2 abstentions.

SIECF et SIVOM : cotisation 2015

Le conseil décide de budgétiser la cotisation au Syndicat d'Electrification des Communes de Flandre pour un montant de 3 € par habitant, et de fiscaliser la contribution au Sivom des Rives de l'Aa et de la Colme comme en 2014. A noter que la contribution au Sivom qui était l'an passé de 94 443,99 € sera cette année de 23 227,22 €. Adoption à l'unanimité.

Extension des compétences du Sivom à l'entretien des espaces verts dont les terrains de football

Le conseil accepte à l'unanimité le report au 1er juillet du transfert de la compétence entretien des espaces verts de la CCHF vers le Sivom des Rives de l'Aa et de la Colme. Les terrains de football en herbe et synthétique ont été repris dans cette compétence.

Rythmes scolaires pour l'année 2015-2016.

Suite au souhait des directrices des écoles primaire et maternelle, et à la réunion de la commission des affaires scolaires afin de modifier les horaires des NAP (nouvelles activités périscolaires), et de les regrouper sur 2 jours, le conseil valide les nouveaux horaires proposés dans les écoles publiques de la commune soit le matin de 8h45 à 12h00 sauf le mercredi à 11h45, et l'après-midi de 13h30 à 15h30, les NAP ayant lieu les lundis et jeudis de 15h30 à 17h00. Cette décision votée à l'unanimité, sera transmise à l'inspecteur d'académie pour validation.

Demande d'achat d'une parcelle rue du Bois

M. et Mme Castier demeurant 18 rue du Bois ont souhaité acquérir une parcelle de 131m2 contiguë à leur propriété, qui leur sera vendue au prix de 1 935 €. Les acquéreurs supporteront les frais de

notaire et de géomètre et ont été informés qu'une servitude à cause du passage d'une canalisation et d'un regard d'eau pluviale sera inscrite dans l'acte notarié de cession. Adoption par 22 voix pour et une abstention.

Transfert de l'instruction des permis de construire à la CCHF à compter du 1er juillet 2015

Le conseil a donné son accord à l'unanimité pour le transfert à la CCHF de l'instruction des permis de construire jusqu'ici assuré par la DDTM. Ce service sera gratuit pour l'utilisateur mais coûtera 108 000 € à la CCHF, aucune contrepartie n'ayant été prévue par l'Etat.

Adhésion au SIDEN-SIAN en remplacement du SIVOM pour l'assainissement

Suite à la perte de la compétence du Sivom sur l'assainissement et à son exercice par la CCHF, la commune adhèrera à compter du 1er juillet au SIDEN-SIAN (Noréade). Adoption à l'unanimité.

SIECF : ouverture à la concurrence pour les locaux consommant plus de 36 kVa

Le Siecf a proposé que les locaux communaux consommant plus de 36 kVa puissent bénéficier grâce à un achat groupé d'électricité de tarifs préférentiels, les élus ont acceptés de participer à cette offre qui ne concerne pour la commune que la salle Saint-Gilles. Adoption à l'unanimité.